

Le 18 février 2021
au Siège AFDN, 35 allée Vivaldi 75012 PARIS

Ouverte aux Diététiciens enregistrés au répertoire ADELI, adhérents ou non à l'AFDN

Attention, l'AFDN se réserve la possibilité de faire cette formation en visioconférence si les contraintes sanitaires ne permettent pas de faire la formation en présentiel.

Intervenante

Nathalie MOREL
Diététicienne nutritionniste Hôpital Ambroise Paré

Objectifs de la formation

- Objectif 1 : Connaitre la pathologie et les mécanismes de l'intestin irritable
- Objectif 2 : Identifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'alimentation et possiblement les symptômes des patients
- Objectif 3 : Être en mesure d'expliquer les différentes étapes du régime pauvre en FODMAPS au patient : exclusion, réintroduction, seuil de tolérance
- Objectif 4 : Savoir identifier les aliments contenant des FODMAPS et trouver des alternatives
- Objectif 5 : Adapter les conseils alimentaires en fonction des symptômes du patient

Programme

• L'intestin irritable

Définition
Diagnostic
Parcours médical du patient

• Physiopathologie et conséquences

Les mécanismes physiopathologiques (facteurs périphériques et facteurs centraux)
Conséquences (psychologiques, sociales, nutritionnelles)

• Moyens thérapeutiques

Les traitements médicaux
Les règles hygiéno-diététiques
Le régime pauvre en FODMAPS

- Phase d'exclusion
- Phase de réintroduction
- Seuil de tolérance

• Démarche de soins diététique

Bilan diététique : les points spécifiques
Diagnostic diététique
Objectifs/ Moyens

• Cas clinique(s)

• Évaluation

Lieu : Siège AFDN
35 Allée Vivaldi 75012 PARIS

Date et Horaires : le 18 février 2021
9h30/12h30 – 13h30/17h30

Attention, l'AFDN se réserve la possibilité de faire cette formation en visioconférence si les contraintes sanitaires ne permettent pas de faire la formation en présentiel.

Public ciblé :

Ouvert aux Diététiciens enregistrés au répertoire ADELI, adhérents ou non à l'AFDN

Intervenante :

Nathalie MOREL
Diététicienne nutritionniste Hôpital Ambroise Paré

Tarif :

- Prise en charge financière personnelle par l'adhérent à jour de cotisation 2021 : **305 euros ttc**
- Prise en charge financière par un tiers payeur ou un non adhérent : **420 euros ttc**

Pour les participants non adhérents merci de joindre la copie du diplôme BTS ou DUT Diététique

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée et seront closes lorsque la capacité maximale sera atteinte.

L'AFDN est organisme de formation déclaré sous le n° 11 7537118 75.

[Retrouvez sur le site toutes les modalités d'une inscription à une formation AFDN.](#)

Toute confirmation d'inscription est envoyée par mail au plus tard 15 jours avant la formation

Toute annulation doit être communiquée par écrit 7 jours avant la formation par mail afd@afd.org

PAIEMENT EN LIGNE → Inscrivez-vous via la plateforme HELLOASSO en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/afd/evenements/formation-alimentation-controlee-en-fodmaps-fevrier-2021>

 **helloasso** HelloAsso est une plateforme de paiement 100% sécurisée

Inscription à la journée de formation « Alimentation contrôlée en FODMAPs » le 18 février 2021 pour :

M., Mme, Mlle _____

Etablissement : _____

Adresse : _____

_____ Tél. _____

E-mail _____

Prise en charge financière personnelle par l'adhérent à jour de cotisation 2021 : 305 euros TTC

Prise en charge financière par un tiers payeur ou un non adhérent : 420 euros TTC

Joindre obligatoirement :

- soit le règlement par chèque à l'ordre de l'AFDN

- soit une attestation de prise en charge des frais de formation sur papier à entête de l'établissement payeur